

vois pas pourquoi le Parlement ne ferait pas un effort magistral pour trancher la question une fois pour toutes, afin que les banques puissent être administrées en conformité de la nouvelle loi à compter du 1^{er} avril. Rappelons-nous que la mesure législative actuelle, qui constitue leur charte en réalité, existe depuis presque 13 ans, au lieu des 10 ans prévus, et que bien des changements se sont produits entre-temps. Il me semble que nous avons un double devoir: d'abord, examiner une situation qui dure depuis treize ans, puis, trouver des améliorations à apporter à l'ancienne loi à la lumière des conditions nouvelles et d'une croissance considérable de notre commerce intérieur et de nos exportations.

Le comité permanent a examiné tous ces points très sérieusement et très consciencieusement. J'ai été fort impressionné par la valeur de ses membres. Je m'associe sans réserve aux remarques qui ont été faites sur le président. Il a très bien dirigé le comité, avec impartialité, justice et talent. Les mêmes éloges s'appliquent au vice-président, le député de Québec-Montmorency. Et le député de Labelle, quand il a été appelé à suppléer au vice-président, s'est acquitté de sa tâche avec grande distinction.

Nous parlons de la loi sur les banques et tout le monde s'y intéresse. Ici à la Chambre nous en faisons l'étude, nous en étudions les divers aspects ainsi que ce qu'elle accomplira pour nous dans les dix prochaines années. Mais je ne crois pas que nous puissions espérer de quelque loi sur les banques ou de quelque banque que ce soit qu'elle résolve nos problèmes. N'oublions pas que nous avons d'autres devoirs et responsabilités et que dans la loi sur les banques et les banques nous devons voir autant d'instruments dont nous servir pour faire du Canada une nation encore plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui. Voilà dans quelle optique nous devons voir la loi sur les banques. Je le répète: tous les membres du comité permanent semblaient désirer ardemment voir la loi modifiée de façon à répondre aux besoins bancaires de notre monde canadien. C'est ce que nous cherchions tous. Les réunions ont été nombreuses et elles se sont soldées par bien des amendements. A tout prendre, d'après moi ces amendements représentent une amélioration.

J'ai été vivement impressionné par les vastes connaissances que le gouverneur de la Banque du Canada a déployées lorsqu'il a témoigné devant le comité. Nous sommes chanceux d'avoir un homme de ce calibre et de cette compétence à la tête de la Banque du

Canada. (*Applaudissements*) La Banque du Canada existe depuis 1934 et elle a assisté à nombre de changements au pays. Nous savons tous que la Banque du Canada a un rôle à la fois et financier. Elle a une grande influence dans le pays. J'ai appris que pendant la grande crise, au début des années 30, on aurait pu éviter le marasme s'il y avait eu à l'époque un organisme pour contrôler la masse monétaire. Je ne me prononce pas sur cette thèse. Je ne fais que répéter un argument que j'ai entendu à maintes reprises. S'il y avait eu au pays, un organisme pour diriger le régime financier, la dépression aurait été beaucoup moindre ou elle aurait été de plus courte durée.

Notre comité devait, me semble-t-il, tout comme le comité plénier maintenant, trancher la même question: Le bill modifié renferme-t-il des dispositions satisfaisantes et appropriées, compte tenu des changements qui se sont succédé depuis 1954? Point n'est besoin de rappeler ces changements mais il faut admettre qu'il y en a eu. Je n'étais pas ici en 1954, mais si l'on consulte le budget de cette année-là, on verra sûrement que les dépenses du gouvernement étaient inférieures de plusieurs milliards de dollars à ce qu'elles sont aujourd'hui. Le contexte financier est certes différent, n'est-ce pas?

• (5.40 p.m.)

Le budget des dépenses de 1967-1968 a été déposé l'autre jour. Je suis de ceux qui déplorent que les dépenses du gouvernement aient augmenté si rapidement et qui estiment qu'on devrait lever des impôts au fur et à mesure pour les acquitter. Je félicite le ministre des Finances d'avoir récemment haussé les impôts pour faire face à une situation nouvelle qui devait coûter quelques centaines de millions de dollars. Je le dis sans hésiter. Mais je prétends que, dans la conjoncture, il faut tenir compte des changements survenus depuis 1954 et se demander si le bill à l'étude saura répondre aux besoins des dix prochaines années, période durant laquelle, j'ose l'espérer, notre pays continuera de croître sur le plan économique et de contribuer à l'amélioration générale du mieux-être de tous les habitants de l'univers.

Le comité a apporté nombre d'amendements. Espérons qu'ils suffiront à rendre cette mesure législative très avantageuse pour tous les citoyens. Tout comme le comité, deman-